

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le 3 octobre à 18H30,
Le Conseil Municipal de la Commune de St Michel de Volangis, s'est réuni, à la
Mairie sous la présidence de Mr Denis POYET, Maire.

Nombre de Conseillers :
en exercice : 11
présents : 7
votants : 9
Date de convocation :
26 septembre 2017

Étaient présents : Mr Denis POYET, Mr Frantz CARON, Mr José CARVALHO,
Mme Ghislaine MATHONNIERE, Mme Chantal LEBLANC, Mme Marie-Line
DIAS, Mr Grégory MAISON

Étaient absents : Mme Odile GAUDINAT qui a donné procuration à Mr Frantz
CARON, Mr Emmanuel BOYER qui a donné procuration à Mme Ghislaine
MATHONNIERE, Mme Olivia ESTEVES, Mme Carole POULHES,

Secrétaire de séance : Mr Grégory MAISON

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 7 août 2017 est lu et adopté à l'unanimité,
après avoir ajouté la délibération n° 2017/47 relative à la décision modificative n°1 du budget
lotissement, qui a été omise.

N°2017/47 – BUDGET LOTISSEMENT DU LANGIS – DECISION MODIFICATIVE N°1

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que sur le budget primitif était prévu un emprunt de
222 000 €, et une prévision de subventions pour un montant de 329 960 €.*

*Or, afin de pouvoir payer les travaux et dans l'attente du versement des subventions et du remboursement de
TVA, il a été nécessaire de contracter deux prêts relais de 523 000 € et 235 000 €. De plus, le montant des
subventions qui a été obtenu est de 200 000 €.*

Il convient donc de corriger les crédits budgétaires par la décision modificative suivante :

- Dépenses investissement		
- compte 3555:		+ 336 000
- Recettes investissement		
- compte 3555 :		- 200 000
- compte 1641 :		+ 536 000
- Dépenses fonctionnement		
- compte 605 :		+ 396 040
- compte 6615 :		+ 10 000
- compte 608 :		+ 10 000
- compte 71355 :		- 200 000
- Recettes fonctionnement		
- compte 774 :		- 129 960
- compte 71355 :		+ 336 000
- compte 796 :		+ 10 000

N°2017/48 – VENTES DES PARCELLES DU LOTISSEMENT DU LANGIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°2017/05 du 10 février 2017, il avait autorisé Monsieur le Maire, ou à défaut le 1^{er} Adjoint, à signer les promesses de vente des parcelles du Lotissement du Langis.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'autoriser également le 2^{ème} et le 3^{ème} Adjoint, à signer les promesses et actes de vente, au cas où lui ou le 1^{er} adjoint serait empêché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, ou à défaut, le 1^{er} Adjoint ou le 2^{ème} Adjoint ou le 3^{ème} Adjoint, à signer les promesses et actes de vente des parcelles du lotissement du Langis.

Cette délibération complète la délibération n°2017/05 du 10 février 2017

Arrivée de Madame Carole POULHES

MANDAT DE VENTE DES PARCELLES DU LOTISSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le mandat de vente signé avec Mon Terrain Idéal arrive à échéance le 14 octobre 2017.

Après échange de vues, le Conseil Municipal propose de confier la commercialisation des lots restant au lotissement du Langis, sans exclusivité, à la Société « Mon Terrain Idéal », ainsi qu'à la SEM Territoria.

Monsieur le Maire est chargé :

- de prendre contact avec « mon terrain idéal » et de proposer de signer un nouveau contrat sans exclusivité,
- de prendre contact avec la SEM Territoria pour connaître ses conditions pour la commercialisation des parcelles du lotissement

Arrivée de Madame Olivia ESTEVES

MINI-GIRATOIRE

Monsieur le Maire fait remarquer que le mini-giratoire qui a été créé pour accéder au lotissement du Langis est inefficace de par sa conception ; le constat est fait que les véhicules roulent dessus.

Afin de trouver une solution à ce problème, il informe le Conseil Municipal qu'il a pris rendez-vous le vendredi 6 octobre à 14h30, avec l'entreprise TP Marcel, Mr BODIN et le Département. Mr CARALHO, Mme DIAS et Mme POULHES pourront se rendre également à ce rendez-vous.

N°2017/49 –EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC A LA FRINGALE – PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été demandé au SDE 18 de poursuivre les travaux d'extension de l'Eclairage Public à « La Fringale ».

Il donne alors lecture du devis établi par le SDE 18 correspondant à ces travaux, et précise qu'ils sont financés par le SDE 18 à 50 %.

Le coût total de ces travaux s'élève à 2 217,50 € HT.

Le plan de financement serait alors le suivant :

- prise en charge par le SDE 18 sur le montant HT (50 %) : 1 108,75 €
- participation de la Collectivité sur le montant HT (50 %) : 1 108,75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte le plan de financement comme suit :
 - prise en charge par le SDE 18 sur le montant HT (50 %) : 1 108,75 €
 - participation de la Collectivité sur le montant HT (50 %) : 1 108,75 €
- autorise Monsieur le Maire à commander les travaux et à signer toute pièce relative à cette opération

DEMANDE DE POSE DE PANNEAUX D’AFFICHAGE PAR LA SOCIETE « MEDIALINE »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu’il a eu un rendez-vous avec un représentant de la Société Médialine, qui installe des panneaux d’affichage publicitaire. Il lui a été proposé de mettre en place un panneau sur la commune, près du cimetière.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, n’est pas favorable à l’installation de panneaux d’affichage publicitaire sur l’ensemble du territoire de la commune.

N°2017/50 – APPROBATION DU RAPPORT D’EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA CLECT CONCERNANT LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE PROMOTION DU TORURISME

Vu l’article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu le rapport de la CLECT du 19 septembre 2017 relatif à l’évaluation des charges de transfert de la compétence promotion du tourisme.

La Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s’est réunie le 19 septembre dernier dans le cadre du transfert de la compétence promotion du tourisme.

Le rapport de la CLECT a été approuvé par ses membres à l’unanimité, puis notifié à notre commune le 29 septembre 2017. Il est annexé à la présente délibération. Il décrit la méthodologie d’évaluation retenue par la Commission et évalue le montant des charges transférées par la Ville de Bourges à 373 830 € en 2017, et à 458 000 € à compter de 2018.

Conformément à l’article 1609 nonies C - IV du Code Général des Impôts, *« ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission. Le rapport est également transmis à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale »*

Par ailleurs *« à défaut d'approbation du rapport dans les conditions susmentionnées, le coût net des charges transférées est constaté par arrêté du représentant de l'Etat dans le département. Il est égal à la moyenne des dépenses figurant sur les comptes administratifs de la collectivité à l'origine du transfert, actualisées en fonction de l'indice des prix hors tabac tel que constaté à la date des transferts sur une période de trois ans précédant le transfert pour les dépenses de fonctionnement et actualisées en fonction de l'indice des prix de la formation brute de capital fixe des administrations publiques, tel que constaté à la date des transferts, sur une période de sept ans précédant le transfert pour les dépenses d'investissement. Il est réduit le cas échéant des ressources afférentes à ces charges. »*

Ce rapport n'appelant aucune observation particulière, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver, tel qu'annexé, le rapport de la CLECT du 19 septembre 2017 relatif à l'évaluation des charges de transfert de la compétence promotion du tourisme,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve, tel qu'annexé, le rapport de la CLECT du 19 septembre 2017 relatif à l'évaluation des charges de transfert de la compétence promotion du tourisme,
- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

N°2017/51 – PARTICIPATION AUX FRAIS DE PERSONNEL DU RPI ST MICHEL DE VOLANGIS / SOULANGIS

Monsieur le Maire informe que lors de la dernière commission RPI, il a été évoqué un arrêt de travail, uniquement pour les mercredis, pour l'agent chargé de l'accueil périscolaire et de la cantine à Soulangis.

Par conséquent, après discussion, la commission RPI a proposé de réduire à 21/35^{ème} au lieu de 23/35^{ème}, le temps de travail de cet Agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la proposition de la commission RPI de réduire à 21/35^{ème} le temps de travail de cet Agent, compte tenu de son arrêt de travail,
- dit qu'il participera aux charges de personnel correspondantes à hauteur de 50 % du temps de travail (21/35^{ème})

QUESTIONS DIVERSES

- Repas du CCAS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le repas du CCAS est fixé au dimanche 22 octobre.

Les invitations seront imprimées jeudi 5 octobre au matin et devront être distribuées. Les Conseillers prendront en charge la distribution des invitations dans leur quartier.

- Etude Paysagère du Lotissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé trois devis pour la réalisation de l'espace paysagé du lotissement. Tous les devis n'ont pas encore été reçus. Les travaux n'auront lieu qu'en 2018.

- Conseils d'Ecole

Monsieur le Maire communique les dates des conseils d'école pour l'année scolaire 2017/2018 : jeudi 19 octobre 2017 à 17h30 à Soulangis, jeudi 22 février 2018 à 17h30 à St Michel et jeudi 14 juin 2018 à 17h30 à Soulangis.

- Agglobus

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il envisage d'envoyer un courrier à Agglobus, après discussions avec les services, pour demander la possibilité de revoir le trajet et les horaires de la navette, mise en place depuis le 4 septembre.

- Recrutement

La commission recrutement se réunira le 12 octobre à 19h, pour étudier les candidatures. Les premiers entretiens auront lieu le 6 novembre après-midi.

Fait et délibéré les jours mois et ans que dessus et ont signé les membres présents.